

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 04 octobre 2022

Nombre de membres du conseil : 11	Quorum : 6
En exercice : 11	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 6	Date convocation : 28/09/2022
Pouvoirs de vote : 0	Date d'affichage : 28/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre octobre, à neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas s'est réuni, à l'hôtel de ville de Prayssas, sous la présidence de Monsieur Philippe Bousquier, Vice-Président de la Communauté de communes et membre du collège élus du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas (CIAS).

Etai~~ent~~ présents : José Armand, Philippe Bousquier, Etienne Clavel, Jocelyne Labat, Nicole Mascarin, Yolande Peruzzetto.

Pouvoir :

Absents excusés : Valérie Bidet, Jean-Pierre Ducos, Michel Masset, Alain Paladin.

Absent : Louis Capot.

Secrétaire de séance : José Armand.

Assistaient à la séance : Philippe Maurin, Directeur Général des Services du CIAS, Anne Garcia Madeira, service commun.

Délibération n°23-2022

Projet investissement – Réhabilitation de la cuisine, optimisation énergétique et installation d'une chaufferie bois – Demande de subventions

*Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture : 12/10/22
Publication : 12/10/22*

Vu la délibération n°22-2021 relative aux orientations budgétaires 2022 ;

Vu la délibération n°08-2022 relative à la demande de subvention pour la réhabilitation et la rénovation de la cuisine ;

Vu la délibération n°09-2022 relative à la demande de subvention pour l'installation d'une chaufferie bois ;

Vu le dossier remis par le maître d'œuvre T. Gauin listant les travaux nécessaires pour la rénovation de la cuisine de la MARPA ;

Vu l'étude de faisabilité relative à la chaudière bois, qui identifie des dépenses complémentaires pour améliorer le fonctionnement de la MARPA et réduire les charges de fonctionnement ;

Considérant la nécessité de mettre aux normes et d'optimiser le fonctionnement de la cuisine,

Considérant la nécessité d'optimiser les dépenses de fonctionnement, notamment les dépenses énergétiques,

Considérant l'opportunité d'un financement ADEME pour la chaudière bois ;

Considérant l'important soutien potentiel de la CARSAT via son appel à projet « Lieux de vie collectifs » ;

Considérant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES	HT	RECETTES	HT	%
Travaux cuisine + sol et siphons	62 000,00 €	Contrat de développement des Energies renouvelables thermique – ADEME - volet travaux	64 366,00 €	26%
Agencement	14 500,00 €			
Abaissement plafond	3 000,00 €			
Mobilier	7 800,00 €			
Frais de maîtrise d'œuvre cuisine	8 730,00 €			
Sous-total cuisine	96 030,00 €	CARSAT	100 000,00 €	41%
Chaufferie et tranchée	95 740,00 €	Autofinancement	81 304,00 €	33%
Raccordement logement fonction	5 300,00 €			
Eau chaude sanitaire SOLAIRE	26 400,00 €			
Bouclage eau chaude	18 200,00 €			
CT - CSPS	4 000,00 €			
TOTAL	245 670,00 €		245 670,00 €	100%

L'aide sollicitée a été plafonnée à 100 000 € conformément au règlement de l'appel à projet « Lieux de vie collectifs », mais l'objectif du CIAS est de réduire au maximum son autofinancement.

Monsieur Philippe Bousquier propose à l'assemblée de solliciter les partenaires, et notamment la CARSAT afin d'obtenir un financement dans le cadre de l'appel à projets « Lieux de vie collectifs », pour le financement de ce dossier.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

6 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

1. Décide d'approuver le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	HT	RECETTES	HT	%
Travaux cuisine + sol et siphons	62 000,00 €	Contrat de développement des Energies renouvelables thermique – ADEME - volet travaux	64 366,00 €	26%
Agencement	14 500,00 €			
Abaissement plafond	3 000,00 €	CARSAT	100 000,00 €	41%
Mobilier	7 800,00 €			
Frais de maîtrise d'œuvre cuisine	8 730,00 €	Autofinancement	81 304,00 €	33%
Sous-total cuisine	96 030,00 €			
Chaufferie et tranchée	95 740,00 €			
Raccordement logement fonction	5 300,00 €			
Eau chaude sanitaire SOLAIRE	26 400,00 €			
Bouclage eau chaude	18 200,00 €			
CT - CSPS	4 000,00 €			
TOTAL	245 670,00 €		245 670,00 €	100%

- 2. Autorise** le Président à solliciter les subventions auprès des différents financeurs pour les travaux de rénovation de la cuisine de la MARPA, le renouvellement du mobilier de la salle de séjour, l'optimisation énergétique de la salle de séjour et le changement de la chaudière.
- 3. Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022
- 4. Autorise** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à l'exécution de cette délibération et à tous autres documents afférents.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président de la séance,
Philippe Bousquier

Le secrétaire de séance,
José Armand

CIAS
du Confluent
et Coteaux de Prayssas

CIAS
du Confluent
et Coteaux de Prayssas